



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019  
Reçu en préfecture le 04/07/2019  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20190702-2019\_105-DE

**N°2019/105**

**OBJET : PROJET EXTENSION PARKING GARE DE  
BEAUTIRAN : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE  
DES ACQUISITIONS FONCIÈRES ET DES TRAVAUX**

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 34**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 42**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 24 juin 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 24 juin 2019**

**Le 2 juillet de l'année deux mille dix-neuf à  
18h30**

à Léognan – Foyer municipal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. DANNÉ, secrétaire de séance  
Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/105

## OBJET : PROJET EXTENSION PARKING GARE DE BEAUTIRAN : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES ACQUISITIONS FONCIÈRES ET DES TRAVAUX

Envoyé en préfecture le 04/07/2019  
Reçu en préfecture le 04/07/2019  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20190702-2019\_105-DE

- Vu** les statuts de la CCM et notamment son article 3 – 1 – 2 portant sur l'aménagement de l'espace,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'avis de France Domaine n°2018-33037V0885 en date du 5 avril 2018, qui n'a néanmoins pas de caractère obligatoire compte tenu du montant de la transaction,  
**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2018/131 du 13 novembre 2018,  
**Considérant** l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

#### **Concernant le projet d'acquisition**

Dans le cadre de l'évolution de sa compétence voirie, la CCM a décidé d'élargir sa politique publique en apportant des solutions aux questions de mobilité.

Afin d'assurer un report multimodal, la CCM a intégré les espaces de parkings tels que les aires de covoiturage et les parkings de gare.

La CCM a aujourd'hui l'opportunité d'étendre le parking de la gare de Beautiran grâce à l'acquisition d'un terrain à la SNCF.

A cette fin, il est proposé que la CCM réalise l'acquisition foncière de l'emprise nécessaire à ces aménagements.

SNCF Réseau, propriétaire du terrain concerné, a donné son accord pour vendre la parcelle cadastrée section C numéro 845 d'une contenance de 732 m<sup>2</sup> à détacher par document d'arpentage de la parcelle C 780 située sur la commune de Beautiran d'une superficie totale de 36 088 m<sup>2</sup>, au prix fixé par France domaine de 100 €/m<sup>2</sup>.

La CCM prendra à sa charge les frais annexes, à savoir :

- les frais de notaires et de réquisition de transfert de propriété,
- les frais de fourniture, pose et entretien de la clôture défensive en limite de propriété ferroviaire,
- les frais de géomètre.

L'emprise nécessaire à la réalisation de cet aménagement est de 732 m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé que la CCM réalise l'acquisition de la parcelle cadastrée section C numéro 845 d'une contenance de 732 m<sup>2</sup> pour un montant de 73 200 €, à majorer éventuellement de la TVA applicable à l'opération.

#### **Concernant les travaux**

Les travaux prévus concernent la création d'une extension du stationnement avec deux phases de travaux.

Une première phase prévoit d'augmenter la capacité de stationnement de 46 places.

Il est prévu que le parking soit doté des équipements suivants :

- 2 bornes de recharge pour véhicules électriques et l'alimentation électrique nécessaire pour une extension du nombre de bornes
- une zone de covoiturage
- des stationnements pour vélo



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/105

**OBJET : PROJET EXTENSION PARKING GARE DE  
BEAUTIRAN : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE  
DES ACQUISITIONS FONCIÈRES ET DES TRAVAUX**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019  
Reçu en préfecture le 04/07/2019  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20190702-2019\_105-DE

Une seconde phase de travaux avec la requalification de la rue de la gare permettra :

- la mise en conformité PMR de l'accès de la gare pour les piétons
- la mise aux normes de l'arrêt de bus desservant la gare sur la D214

Le montant total prévisionnel de ces travaux est de 242 801 € TTC.

Ce montant pourra être actualisé en fonction des travaux réalisés, sur présentation du décompte général et définitif et des factures acquittées.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise Monsieur le Président, à solliciter la Région pour l'attribution de subventions au titre du Règlement d'intervention Régional
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches utiles à la bonne réalisation de cette opération et à signer tous documents et actes qui en seraient la suite ou la conséquence.

Fait à Martillac, le 2 juillet 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*